



Renonciation de contrat de travail avant la prise de poste

Par **Pierre R**, le **23/07/2016** à **12:02**

Après avoir reçu un contrat de travail j'ai démissionné de mon employeur actuel. Je suis en CDI.

J'ai signé le nouveau contrat de travail avec un début fixé à la fin aout. Le contrat signé a été envoyé à l'entreprise 2. Le nouveau contrat comporte une période d'essais de 3 mois.

Entre temps, mon entreprise actuelle a entamé des négociations avec moi et sommes arrivés à un accord. Mon employeur actuel m'a confirmé par écrit cet accord.

Je voudrais aujourd'hui dénoncer le contrat signé avec l'entreprise 2.

Quelles sont les formes que je dois respecter et qu'est-ce que risque?

Merci

Par **P.M.**, le **23/07/2016** à **12:55**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'exprimer votre renonciation le plus tôt possible par lettre recommandée avec AR en indiquant à l'employeur que vous préférez agir ainsi en toute bonne foi pour raisons personnelles plutôt que de rompre la période d'essai dès son début pour éviter qu'il vous réclame des dommages-intérêts fonction du préjudice éventuellement subi par l'entreprise...

Par **Pierre R**, le **24/07/2016** à **16:18**

Merci

Cordialement

Par **Pierre R**, le **25/07/2016** à **21:35**

Bonsoir,

Voici le courrier que je vais lui adresser:

Objet : Renonciation

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur,

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de ne pas donner suite au contrat que j'ai signé avec votre société pour le poste de XXX. Je me rétracte donc avant le début de l'exécution du contrat.

Je préfère agir ainsi, après une longue réflexion et en toute bonne foi, pour raisons personnelles.

Je tenais aussi à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoigné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Cordialement

Par **P.M.**, le **25/07/2016** à **23:28**

Bonjour,

Vous auriez pu ajouter "plutôt que de rompre la période d'essai dès son début"...